

En application de l'article D.203-17 du CRPM : publication dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de la préfecture.

PREFET DE LA COTE D'OR  
PREFET DU DOUBS  
PREFET DU JURA  
PREFETE DE LA NIEVRE  
PREFET DE LA HAUTE-SAONE  
PREFET DE LA SAONE-ET-LOIRE  
PREFET DE L'YONNE  
PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURE**

---

### **Désignation de vétérinaires mandatés en apiculture et pathologies apicoles.**

---

Par arrêté interdépartemental, un appel à candidature pour le mandatement de vétérinaires pour l'exécution de missions de police sanitaire et d'évaluation épidémiologique de mortalité portant sur la filière apicole est ouvert à compter du 28 janvier 2019.

Les conditions à remplir et les pièces à fournir pour faire acte de candidature sont précisées dans l'arrêté interdépartemental susmentionné qui est publié sur le site internet de la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté (<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>) ainsi que sur les sites internet des préfectures de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Les candidatures doivent être déposées à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté **au plus tard le 18 février 2019** à l'adresse suivante :

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

Service Régional de l'Alimentation

4 bis, rue Hoche

BP 87865

21078 DIJON CEDEX

Courriel : [sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

---